



10/02/09

Actu N°11

Société-International

Secrétaire National Laurent ESCURE

01 44 39 23 41 / 06 82 84 91 18

Conseillère Technique Céline Rigo

01 44 39 23 42 / 06 82 86 32 29

> Solidarité Laïque pour les sinistrés du sud de la France

Suite à la tempête qui a sévi dans le Sud Ouest de la France, et alors que l'état de catastrophe naturelle a été décrété dans les régions touchées, le SE-UNSA relaie l'initiative de l'ONG à laquelle il adhère : Solidarité Laïque.

" Face à cette situation, nous avons décidé, en lien avec les organisations membres nationales et les délégations départementales (Gironde, Pyrénées-Atlantiques et Pyrénées-Orientales), de venir en aide aux familles et aux enfants les plus fragiles, notamment ceux déjà victimes de la pauvreté et de l'exclusion. Nous apporterons une attention particulière aux initiatives à engager autour des établissements scolaires des zones les plus défavorisées de cette région.

Nous avons pris les dispositions pour débloquer une première aide financière en faveur des sinistrés et nous comptons sur votre aide pour renforcer notre soutien aux personnes qui en ont le plus besoin. Nos délégués départementaux seront chargés, très vite, d'identifier les bénéficiaires.

Pour nous permettre d'agir rapidement sur le terrain, vous pouvez nous adresser votre don en ligne dès maintenant. Votre don vous permettra une déduction fiscale de 66%. Vous recevrez un reçu fiscal."

EN SAVOIR PLUS >>

http://solidarite-laique.asso.fr/ewb_pages/d/don_urgence.php

> Aux cotés du Planning Familial, le SE-UNSA défend le droit à l'information, à l'éducation, à la sexualité, pour toutes et tous

En diminuant de 42 % dans la Loi de Finances 2009 le montant affecté au conseil conjugal et familial, l'Etat programme à très court terme la suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective.

450.000 personnes bénéficient chaque année des actions du Planning Familial dans ses 70 associations départementales de Métropole et des DOM. La conséquence de cette brutale démission de l'Etat est la fermeture programmée d'un grand nombre de ces lieux d'accueil individuels et collectifs.

Le SE-UNSA a signé l'appel du Planning familial et vous invite à le signer et à le diffuser :

EN SAVOIR PLUS >>

<http://www.planning-familial.org/petition-defense-loi-neuwirth/?petition=6>

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article1502>

> Des millions d'enfants dans le monde condamnés à la pauvreté faute d'éducation

Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2009 publié par l'Unesco dénonce le large fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres pour ce qui est des chances de s'instruire.

Ainsi, dans les pays en développement, un enfant sur trois en âge d'intégrer l'école primaire (soit 193 millions) souffre de lésions cérébrales et de perspectives d'éducation réduites pour cause de malnutrition. 75 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés, dont un tiers en Afrique subsaharienne. Alors qu'un tiers des enfants des pays riches achève des études supérieures, 5 % seulement parviennent au niveau universitaire en Afrique subsaharienne.

Des projections partielles indiquent qu'il restera 29 millions d'enfants non scolarisés en 2015, un chiffre sous-évalué excluant des pays en guerre (Soudan, République démocratique du Congo). Pour rattraper ces retards, des réformes d'envergure et des investissements plus massifs sont nécessaires. Cependant, les auteurs estiment qu'il manquera 7 milliards de dollars annuels pour réaliser l'éducation de base d'ici 2015.

EN SAVOIR PLUS >>

http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=7398_201&ID2=DO_TOPIC

> Droits de l'enfant : la France aussi a encore des efforts à faire

La Défenseure des enfants, Dominique Versini, a présenté le 4 février 2009 au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies son rapport d'évaluation de l'application en France de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

Ces dernières années, un très important travail législatif a mis le droit français en conformité avec les engagements de la CIDE (loi de février 2005 pour l'égalité des chances des personnes handicapées, loi DALO du 5 mars 2007).

Dans notre pays, la grande majorité des enfants et adolescents ont ainsi des conditions de vie plutôt bonnes, une santé protégée, une éducation assurée et des droits fondamentaux globalement respectés. Toutefois, certaines catégories d'enfants restent dans des situations de grande fragilité, notamment les 2 millions d'enfants pauvres, les enfants de familles de gens du voyage ou Roms, les enfants de parents migrants en situation irrégulière, les enfants et adolescents délinquants ...

Pour ces derniers, alors que des lois récentes s'éloignant de l'esprit de la CIDE ont augmenté la sévérité des sanctions, la Défenseure des enfants demande que l'incarcération des mineurs reste l'exception et elle appelle à un grand débat national sur la réforme de l'ordonnance de 1945.

EN SAVOIR PLUS >>

<http://www.defenseurdesenfants.fr>

Le SE-UNSA est avec l'UNSA Education membre du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et de la branche européenne de l'Internationale de l'Education (syndicat mondial des personnels d'éducation). Il est avec l'UNSA membre de la CES (Confédération européenne des syndicats).